


 RENFORCEMENT DES CAPACITES DES PAP AGRICOLES DES SITES IPP ET DU SITE DE L'AEROPORT
 

Date de publication du DAO : 24 Décembre 2020

Date limite initiale de remise des offres : 10 Février 2021

BULLETIN N°1 DES QUESTIONS & REPOSES (questions 1 à 4)

N° D'Ordre	Sujet	Référence	Questions	REPOSES
01	Contexte de la réinstallation des PAP concernés par le projet	Section V de la DP, Termes de Référence Point	<p>Dans les Termes de référence, nous lisons que « sur chacun des sites identifiés pour la mise en œuvre du projet de construction des centrales solaires, MCA-Bénin II a recensé des Personnes Affectées par le Projet (PAP) qui ont droit à une compensation suivant les exigences de la Société Financière International (SFI). En plus des compensations, il est prévu des activités de restauration et/ou d'amélioration des moyens de subsistance des PAP ».</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nous souhaiterions savoir si des sites de réinstallation des PAP sont déjà prévus, et si nous pourrions y avoir accès ? • De même, quelles sont les compensations et activités de restauration et/ou d'amélioration 	<ul style="list-style-type: none"> • Les sites de réinstallation sont prévus. Nous sommes dans le processus de leur acquisition et ils seront non loin des sites actuels du projet. Mais cela n'a aucune influence sur votre proposition en relation avec les formations aux PAP. Seul le Consultant retenu au terme de la sélection aura accès aux sites de réinstallation. • Les compensations et les autres activités de restauration des moyens de subsistance sont

N° D'Ordre	Sujet	Référence	Questions	REPONSES
			(investissements, assistance technique, infrastructures, etc.) prévues, en plus des activités présentées dans les Termes de référence ?	contenues dans les Plans d'Actions de Réinstallation (PAR) et les Plans de Restauration des Moyens de Subsistance (PRMS). Seul le Consultant retenu au terme de la sélection aura accès à ces documents.
02	Documenta-tion disponible	Section V de la DP, Termes de Référence Point	<p>Il est indiqué dans les Termes de référence que « toute la documentation nécessaire relative à la mission sera mise à la disposition du Consultant », notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> (a) Plan d'Actions de Réinstallation élaboré pour chacun des sites ; (b) Plan de Restauration des Moyens de Subsistances des PAP sur chacun des sites ; (c) Rapports de mission spécifiques avec les PAP ; (d) Documents importants du Département d'Intégration Genre et Inclusion Sociale (DIGIS). <ul style="list-style-type: none"> • Ces documents seront-ils fournis en amont de la mission, pendant la phase de préparation des propositions ? En effet, cette documentation serait très utile pour adopter une approche pertinente dans la réalisation de la mission. 	<ul style="list-style-type: none"> • Ces documents seront mis à la disposition du Consultant qui sera sélectionné au terme du processus de la passation de marché. Cela n'a aucune influence sur votre proposition en relation avec les formations aux PAP. Du reste, toutes les informations nécessaires à la proposition sont déjà contenues dans DP.

N° D'Ordre	Sujet	Référence	Questions	REPONSES
03	Contenu et durée de la mission et des prestations	Section V de la DP , Termes de Référence Point VI, effectif des participants	<p>4 thématiques de formation sont proposées, réparties en 4 phases :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Phase 1 : Formation en transformation de produits maraîchers (1 PAP) ; – Phase 2 : Formation en pisciculture (172 PAP) ; – Phase 3 : Formation aviculture familiale (172 PAP) ; – Phase 4 : Formations et appui pour l'amélioration de la fertilité des sols (170 PAP ou 172 PAP). <p>De plus, il est indiqué dans les Termes de référence qu'en plus des formations formelles, un « appui et suivi technique » est attendu de la part du Consultant. La lettre d'invitation nous informe quant à elle que « la durée de la mission est de 6 mois pour les phases 1, 2, et 3 et de 12 mois pour la phase 4.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Il semble y avoir une erreur dans les Termes de référence sur le nombre de PAP estimés pour la phase 4 : est-il de 170 ou 172 ? • Etant donné que le terme « appui » n'est utilisé que pour la Phase 4 dans les Termes de référence, nous souhaitons savoir si l'appui souhaité était nécessaire pour cette phase uniquement ou pour l'ensemble des phases ? 	<ul style="list-style-type: none"> • Il n'y a aucune erreur sur le nombre de PAP estimé car les deux (2) PAP du site de Cotonou ne sont pas concernées par la phase 4. • L'appui est nécessaire pour toutes les formations. Le contenu de cet appui est défini au « C- Appui et suivi techniques » de la DP.

N° D'Ordre	Sujet	Référence	Questions	REPONSES
			<ul style="list-style-type: none"> • Selon la réponse à la question précédente, si un appui est souhaité pour chaque phase, la durée de cet appui est-il inclus dans la durée de chacune des phases ? • Le nombre de participants indiqués pour chaque site constitue-t-il un maximum ? • Les PAP participeront-ils à une ou plusieurs thématiques ? Est-ce au Consultant de définir les participants à chaque formation en amont ? • Les PAP participeront-ils également aux activités prévues dans le cadre de la DP/Sélection au Moindre Coût/PP10-COM-ESP10 ? • Les PAP sont-ils tous alphabètes ? Comprennent-ils le français ? • Selon la réponse à la précédente question, les livrables, en particulier le cahier de l'apprenant, sont-ils à fournir en français uniquement, ou dans une version adaptée aux profils des PAP ? 	<ul style="list-style-type: none"> • Oui ! La durée de l'appui est incluse dans celle de chaque phase. • Le nombre de participants indiqué pour chaque site est le maximum. • Une même PAP peut participer jusqu'à trois (3) formations. Cela a été prise en compte dans l'estimation du nombre des participants. Le nombre de participants à chaque séance de formation est défini par le Consultant suivant sa démarche méthodologique. • Les PAP auront la possibilité de participer à chacune des formations prévues au PP10-COM-ESP10 et au PP10-COM-ESP12. • La plupart des PAP sont analphabètes. • Il vous revient de faire une proposition qui répondrait aux attentes de votre cible et à la satisfaction de MCA-Bénin II.

N° D'Ordre	Sujet	Référence	Questions	REPONSES
			<ul style="list-style-type: none"> • Le Consultant peut-il proposer des thématiques supplémentaires en lien avec la mission et les résultats escomptés, à instaurer en phase optionnelle par exemple ? • Les phases 1, 2, 3 et 4 se déroulent-elles successivement ou bien en même temps ? La question se réfère surtout à la durée de la mission : (i) devons-nous enchaîner successivement les 4 phases pour une durée totale de 30 mois, ou (ii) implémenter les 3 premières phases en même temps sur une durée de de 6 mois puis la phase 4, soit une durée totale de 18 mois ou encore (iii) débiter toutes les phases en même temps, pour une durée totale du projet de 12 mois 	<ul style="list-style-type: none"> • C'est au libre choix du Consultant les propositions à faire. Pourvu qu'il s'en assure qu'elles répondraient aux attentes de la cible et à la satisfaction de MCA-Bénin II. • C'est au libre choix du Consultant les propositions à faire. Pourvu qu'il s'en assure qu'elles répondraient aux attentes de la cible et à la satisfaction de MCA-Bénin II. Toutefois, c'est bien précisé dans DP les dates de démarrage et de fin des prestations.
04	<u>Expertise à mobiliser</u>	Section V de la DP, Termes de Référence Point VII, profil du consultant	<p>Dans les Termes de référence, 5 profils d'experts sont requis, avec critères sélectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Chef de projet ; – Expert en formation en transformation des produits maraîchers ; – Expert en formation en pisciculture ; – Expert en formation en aviculture familiale ; – Expert en formation et en appui pour l'amélioration de la fertilité des sols ; – Un personnel d'appui. 	

N° D'Ordre	Sujet	Référence	Questions	REPONSES
			<p>Une estimation de leur volume d'intervention pour chacune des phases du projet est également indiquée dans les Données particulières, pour le Contrat de base et l'Option. Cependant, le profil du personnel d'appui n'est pas évalué selon les Critères de Qualification et d'Evaluation.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Sachant que le personnel d'appui n'est pas évalué, mais possède des critères de sélection, devons-nous obligatoirement en proposer un ? • Sachant cela, l'estimation du volume de la prestation inclue-t-elle l'intervention de ce personnel d'appui ? • Les estimations proposées sont-elles des moyennes ou des maximums ? 	<ul style="list-style-type: none"> • Nous avons estimé que pour réaliser ces activités, il faut un personnel d'appui. Mais le choix revient au Consultant. Pourvu que le justificatif de son choix convainque de ce qu'il permettrait d'atteindre les résultats escomptés. • L'estimation du volume d'effort est faite pour : <ul style="list-style-type: none"> – Chef de projet ; – Expert en formation en transformation des produits maraîchers ; – Expert en formation en pisciculture ; – Expert en formation en aviculture familiale ; – Expert en formation et en appui pour l'amélioration de la fertilité des sols. • Comme vous l'avez bien su mentionner, il s'agit des estimations. Elles ne doivent pas être considérées ni comme des moyennes ni comme des maximums.

N° D'Ordre	Sujet	Référence	Questions	REPONSES
			<ul style="list-style-type: none"> • Devons-nous proposer une offre (financière et technique) adaptée aux propositions du Contrat de base uniquement ou incluant l'Option ? 	<ul style="list-style-type: none"> • L'offre financière devra être faite pour le Contrat de base en incluant l'Option mais de façon distincte.

Cotonou le 27 Janvier 2021



Gabriel DEGBEGNI
Le Coordonnateur National